

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15130</b>	De <b>M. Cédric Roussel</b> ( La République en Marche - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports		<b>Ministère attributaire</b> > Sports
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >Économie du et pour le sport - Développement social et économique	<b>Analyse</b> > Économie du et pour le sport - Développement social et économique.
Question publiée au JO le : <b>11/12/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>19/03/2019</b> page : <b>2630</b> Date de signalement : <b>12/02/2019</b>		

### Texte de la question

M. Cédric Roussel interroge Mme la ministre des sports sur l'économie du et pour le Sport. Le concept de l'économie sociale et solidaire (ESS) est un concept juridique fort. Il doit tout de même évoluer en fonction des changements sociétaux. Ces évolutions doivent prendre en compte l'intérêt majeur que représente le sport et qui s'explique aujourd'hui par le fait que ce domaine participe activement au développement social et économique des territoires (en termes d'attractivité, d'infrastructures, de cohésion sociale). Le développement social est dû à l'esprit fédérateur et populaire du sport, tandis que le développement économique est dû à la croissance soutenue du marché du sport en France. En effet, il représente aujourd'hui trente-huit milliards d'euros, soit environ 2 % du PIB de la France. Eu égard à ces considérations, il semble opportun d'introduire l'économie du sport comme facteur de développement essentiel de l'économie de chacun des territoires. Il souhaite donc connaître les mesures envisagées afin que le sport puisse exercer un vrai rôle pour le développement économique et social des territoires.

### Texte de la réponse

La politique du ministère des sports repose sur l'activation du contrat de Filière Sport. Elaboré entre 2014 et 2016, le contrat de Filière Sport, signé le 23 mars 2016 entre l'Etat, la société GL Events et la Filière Sport au titre du secteur privé, consiste en une démarche partenariale public-privé qui vise tout d'abord à instaurer un canal d'échange entre l'Etat et les acteurs économiques, puis à renforcer le dialogue entre administrations pour un meilleur service aux entreprises afin de mieux orienter la politique économique à l'échelle régionale, nationale et internationale. Le contrat de Filière Sport regroupe au total 85 actions tournées tant vers le développement du sport pour tous que la performance sportive. Parmi celles-ci, plusieurs actions œuvrent pour le développement du sport dans les territoires : - afin de favoriser l'innovation et la réflexion autour du financement et de l'efficacité des équipements sportifs de proximité, le projet de « Liv-lab sport » vise à encourager la création de nouveaux lieux de pratique sportive associés à de nouvelles méthodes d'encadrement intégrant les dernières évolutions technologiques et numériques. L'objectif est de fournir, dans les territoires carencés où l'offre publique ou privée en équipements sportifs de proximité est insuffisante, des espaces à vocation sportive à faibles coûts de réalisation mais à forte valeur ajoutée en matière d'accompagnement, de suivi et d'innovations de pratiques. Un appel à manifestation d'intérêt s'adressant aux collectivités, via le CNDS, a été lancé en fin d'année 2018 et 5 lauréats ont été récompensés ; - le financement de démonstrateurs virtuels, dont l'objectif est de valoriser, pour une thématique donnée, le savoir-faire et l'expertise de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'offre française. Cet outil numérique,



mettant virtuellement en scène l'ensemble des composantes de l'offre française en matière d'infrastructures, d'équipements et d'innovations, sera utilisé entre autres lors de tournées promotionnelles, dans le cadre de salons internationaux et de déplacements à l'étranger d'acteurs institutionnels ou économiques, ou même de manière autonome. Actuellement, deux démonstrateurs sont en construction, l'un portant sur les marchés de la montagne et des stations de ski et l'autre sur les marchés du football ; - la mise en place de collectifs thématiques constituant la déclinaison de la Filière pour un secteur donnée. Ces collectifs ont pour vocation de regrouper l'ensemble des acteurs publics (fédérations sportives, ligues professionnelles, collectivités territoriales, etc.) et privés afin de faciliter le développement/accompagnement de l'expertise française en France et à l'international. Actuellement deux collectifs ont été créés, l'un concernant le secteur du football et l'autre concernant le secteur des sports mécaniques. Par ailleurs deux autres ont été officiellement annoncés et en cours de construction. Il s'agit des collectifs sports nautiques et rugby. Par ailleurs, au-delà de la Filière Sport, la réforme de la gouvernance du sport intégrera les problématiques liées au développement économique et social dans les territoires.